

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 6 mai 2019 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

**Présences :** Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,  
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

**Absence(s) :** Mme Claudia Kirouac

**Nombre de citoyens :** 6

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier, madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe et monsieur Vincent Chalifour, greffier.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
  - a) Rapport de la mairesse
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal – Adoption**
  - a) Procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
  - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Avril 2019
  - b) Aide aux familles – Couches lavables
    - b.1) Remboursement
  - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
    - c.1) Remboursement (retiré)
  - d) Rapport financier 2018
    - d.1) Dépôt et présentation
    - d.2) Période de questions
  - e) Appropriation de surplus
  - f) Carte accès-loisirs – Tarification ajustée
- 7) **Dossiers municipaux**
  - a) Gestion du personnel
    - a.1) S. Piette – Pompier volontaire
  - b) Formation(s) – Autorisation
    - b.1) Infotech - Comptabilité; mise à jour 2019
    - b.2) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Gestion des ressources humaines
    - b.3) Association québécoise d'urbanisme (AQU) – Les outils du CCU

- c) Caisse populaire – Signatures; autorisation
- d) Équipements informatiques – Greffier; acquisition
- e) Course Deschênes-toi Bourret – Édition 2020; autorisation
- f) Autorité des marchés publics (AMP) – Traitement des plaintes; politique
- g) CIUSSS – Insalubrité; protocole
  - g.1) Résol. # 4429.03.19 – Abrogation

**8) Règlements municipaux**

- a) Règl. # 230-194.1 – Aménagements paysagers
  - a.1) Projet # 2
- b) Règl. # 230-195.1 – Zone commerciale Cb5; usage
  - b.1) Projet # 2
- c) Règl. # 443-1 – Art. 7 et 8; modification
  - c.1) Adoption
- d) Règl. # 446-1 – Art. 5 et 6; modification
  - d.1) Adoption
- e) Règl. # 447-2 – Art. 2, 9.1 et 9.2; ajouts
  - e.1) Adoption
- f) Règl. # 467 – Occupation du domaine public
  - f.1) Adoption
- g) Règl. # 468 – Parc Guévremont; réaménagement
  - g.1) Adoption (reporté)
- h) Règl. # 469 – Utilisation eau potable
  - h.1) Dépôt et présentation
  - h.2) Avis de motion
- i) Règl. # 321-5 – PIIA; secteur village
  - i.1) Dépôt et présentation
  - i.2) Projet # 1
  - i.3) Avis de motion
- j) Règl. # 470 – Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
  - j.1) Dépôt et présentation
  - j.2) Projet # 1
  - j.3) Avis de motion

**9) Urbanisme – Dossiers**

- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal du 09/04/2019; Dépôt
- b) Dérogations mineures
  - b.1) 2120 rue Guévremont – Marge de recul avant
  - b.2) 3330 rue Sonia – Marge de recul arrière
- c) Gestion D. Lefebvre, 3700 Principale – Multilogements
- d) CCU – Membre du comité; nomination
- e) Permis de construction – Avril 2019 et comparatifs 2018-2019

**10) Urbanisme – PIIA**

- a) 4630 rue Principale – Agrandissement

**11) Travaux publics**

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal du 23/04/2019; dépôt
  - a.1) Rue Chantal – Réfection de pavage

- a.2) G. Hébert – Rue (H. Gaillardez, 180 rang 3 de Simpson)  
(reporté)
- b) Soumissions – Attribution
  - b.1) Vidange de fosses septiques – Contrat 2019-2020 – Mandat
  - b.2) Abat-poussière 2019
  - b.3) Réfection de pavage 2019
  - b.4) Pavage rang 3 de Wendover Sud – Contrôles qualitatifs
- c) Garage municipal – Agrandissement
  - c.1) Demande d'autorisation CPTAQ
- d) Terrains municipaux
  - d.1) Bacs à fleurs – Préparation; mandat
  - d.2) Bacs à fleurs – Entretien; mandat
  - d.3) Fleurs annuelles – Achat
  - d.4) Terrains municipaux – Entretien; mandat
  - d.5) Résol. # 4502.04.19 – Sites/aménagement; abrogation
- e) Hôtel de ville – Réaménagement
- f) Motion spéciale – Déneigement

## 12) Aqueduc/égout

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guévremont et al. et PP2)
  - a.1) Décompte # 8
  - a.2) Règl. # 446 – Modification de la dépense
  - a.3) Décompte # 9
- b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)  
(reporté)
- c) Règlement sur les rejets d'eaux usées
  - c.1) F. Poulin – Mandat
- d) Aires de compensation/puits – Compensations 2019

## 13) Service incendie & sécurité publique

- a) MRC – Entente d'entraide mutuelle
- b) Rapport des sorties – Avril 2019
- c) Inondations – Fonds de secours; Croix-Rouge
- d) Schéma de couverture des risques incendie
  - d.1) Rapport annuel – Approbation
  - d.2) Motion spéciale

## 14) Office municipal d'habitation de Drummondville (OMD)

- a) Budget 2019 – Approbation

## 15) Loisirs et Commandites

- a) Aréna  
(retiré)
- b) Art et culture
  - b.1) Bibliothèque
    - b.1.1) Location de salle – Tarification  
(reporté)
- c) Comité des Loisirs
  - c.1) Procès-verbaux des 15/01/19 et 19/02/19 et 19/03/2019 – Dépôt
  - c.2) Parc Guévremont – Réaménagement  
(reporté)
  - c.3) Camp d'été – Salaires 2019
  - c.4) Camp d'été – Formations

- d) Fête du 150<sup>e</sup> – Autorisations
  - d.1) Défi Pierre Lavoie – La Boucle; décoration
  - d.2) Grande vente de débarras – Autorisation
  - d.3) Affiches supplémentaires – Autorisation
  - d.4) Vidéo – Mandat
- e) Vie citoyenne (retiré)
- f) Tournoi(s) de golf – Édition 2019
  - f.1) MRC – Petites boîtes à lunch
  - f.2) Omnium de golf St-Cyrille
- g) Programme de soutien aux jeunes sportifs amateurs

**16) Certificat de disponibilité**

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-07/19

**17) Période de questions**

**18) Correspondance**

**19) Levée de l'assemblée**

**2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

4513.05.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**3. CONSEIL**

**a) Rapport de la mairesse**

- Bulletin municipal
- 150<sup>e</sup> – Oscar Thiffault
- Lancement livre historique
- Camp – Inscription
- Bourse – Athlète Élite sportive (prochain conseil)
- Artiste
- Réaménagement parc
- CCU – Recrutement
- 15 juin – Grand Défi Pierre Lavoie – 9 h à 10 h 30 (toute circulation bloquée)
- Fleurir 150<sup>e</sup> – Foliflor (sélection de fleurs)
- Sondage téléphonique (besoin des citoyens)

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Pascal Flibotte

- Défi 15 juin (9 h à 10 h 30) – Rues fermées de 8 h à 11 h

M. Laurin

- Bacs de fleurs à 9 000 \$ (13 bacs de ciment); durée de vie 20 à 30 ans

Francine Martin  
- Couches de coton – Couches lavables

## **5. PROCÈS-VERBAL – ADOPTION**

### **a) Procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019 – Adoption**

4514.05.19 Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

## **6. COMPTABILITÉ**

### **a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Avril 2019**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4515.05.19 Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois d'avril 2019, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats .....	Avril 2019 .....	728 380,76 \$
Déboursés directs .....	Avril 2019 .....	415 406,05 \$
Dépenses préautorisées .....	Avril 2019 .....	20 236,55 \$
Rémunération globale .....	Avril 2019 .....	123 516,50 \$
Remboursement des dépenses/Km .....	Avril 2019 .....	0,00 \$

---

**Total : 1 287 539,86 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

### **b) Aide aux familles – Couches lavables**

#### **b.1) Remboursement**

Considérant l'énoncé de la résolution # 4397.02.19 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4516.05.19 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de verser, à titre de compensation municipale, la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches lavables d'avril 2019 selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 269,01 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Poêle à bois – Achat/remplacement**

**c.1) Remboursement (retiré)**

**d) Rapport financier 2018**

**d.1) Dépôt et présentation**

Dépôt et présentation des états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2018 est fait.

Copies sont remises à chaque membre du conseil.

**d.2) Période de questions  
(aucune)**

**e) Appropriation de surplus**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4517.05.19 Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de financer, à même le surplus du fonds d'administration général, les dépenses suivantes pour l'exercice financier 2019 :

- Drummondville - Entente eau potable	150 000 \$
- Drummondville - Entente loisir et culture	30 970 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**f) Carte accès-loisirs – Tarification**

Considérant que l'entente intermunicipale relative au loisir et à la culture conclue avec la Ville de Drummondville prend fin au 31 décembre 2019;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster la tarification fixée en vertu de l'article 2.2.10 du règlement # 226 concernant la taxation 2019 pour tenir compte de la fin de l'entente;

4518.05.19 Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'entériner la grille tarifaire applicable aux attestations municipales de résidences délivrées pour l'année 2019 dans le cadre de l'entente en loisirs et culture conclue avec Drummondville, et ce, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

## 7. DOSSIERS MUNICIPAUX

### a) **Gestion du personnel**

#### a.1) **S. Piette – Pompier volontaire**

Considérant l'énoncé des résolutions municipales # 923.09.10 et # 4006.04.18 concernant les services de monsieur Sébastien Piette à titre de pompier volontaire sur les heures régulières de travail;

Considérant la demande faite par le directeur incendie de modifier l'énoncé de la résolution municipale # 4006.04.18 de manière à libérer automatiquement monsieur Piette pour des interventions confirmées ou des désincarcérations durant les heures régulières de travail;

Considérant les discussions menées avec le comité du personnel et le rapport fait au conseil;

Considérant que la libération automatique de monsieur Piette, sur les heures régulières de travail pour agir comme pompier volontaire, implique une réorganisation des effectifs pour maintenir opérationnel ou encore assurer le Service des travaux publics;

Considérant que l'équipe composant les Travaux publics est restreinte et que les effectifs requis peuvent ne pas être disponibles pour assurer la relève suite au départ de monsieur Piette pour agir comme pompier volontaire;

Considérant la nature imprévisible des interventions du Service incendie et l'impossibilité d'assurer systématiquement le remplacement de monsieur Piette dans les tâches attribuées, notamment à l'usine de traitement des eaux usées et au déneigement;

Considérant que monsieur Piette ne peut être à la fois aux Travaux publics et pompier volontaire;

Considérant les dispositions du schéma de couverture des risques incendie concernant la force de frappe requise pour des interventions et la difficulté d'avoir systématiquement les effectifs requis même en utilisant l'entraide automatique;

Considérant que la gestion des tâches à exécuter relève des responsables de services et non de l'employé;

Considérant que sur la base de la résolution # 4006.04.18, les responsables des Travaux publics n'ont pas refusé à ce jour de libérer monsieur Piette pour qu'il agisse comme pompier volontaire sur des interventions;

4519.05.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;
- de maintenir tel quel le fonctionnement actuel en lien avec la libération de monsieur Piette comme pompier volontaire sur les heures régulières de travail;
- d'autoriser la libération de celui-ci, à titre de pompier volontaire, pour des interventions sur les heures régulières de travail

uniquement lorsque le directeur du Service incendie ou l'officier de garde le juge à propos et avec l'autorisation du directeur ou le contremaître des Travaux publics ou en leur absence, du directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) Formation(s) – Autorisation**

**b.1) Infotech – Comptabilité; mise à jour 2019**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4520.05.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription (281,64 \$ taxes incluses) pour madame Dominique Racine à la formation en ligne donnée par la firme Infotech sur la mise à jour du logiciel comptable en juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b.2) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Gestion des ressources humaines**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4521.05.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription (757,68 \$ taxes incluses) pour la directrice générale adjointe et le greffier à la formation concernant la gestion des ressources humaines donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) à Drummondville en octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b.3) Association québécoise d'urbanisme (AQU) – Les outils du CCU**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4522.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription (534,64 \$ taxes incluses) et autres dépenses inhérentes au dossier pour messieurs Pierre Lavigne et Nicolas Dion-Proulx à la formation Les outils du CCU donnée par l'Association québécoise d'urbanisme (AQU) à Trois-Rivières en mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Caisse populaire – Signatures; autorisation**

4523.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Annie Gentesse



Il est résolu d'autoriser :

- madame Hélène Laroche, mairesse,
- ou mesdames Annie Gentesse, Claudia Kirouac, Marthe Garneau ou messieurs Pierre Lavigne, Sylvain Baron, Sylvain Jacques, lesquels peuvent agir comme mairesse ou maire suppléant en remplacement de madame Laroche,
- ainsi que monsieur Mario Picotin, directeur général ou madame Lucie Roberge, directrice générale adjointe,

pour agir comme représentants de la Municipalité et signer, pour et au nom de cette dernière, les chèques ou traites bancaires et autres documents, et ce, selon les termes et conditions précisés dans le document administratif fourni par la caisse populaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d) Équipements informatiques – Greffier; acquisition**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4473.04.19 concernant la nomination de monsieur Vincent Chalifour au poste de greffier / secrétaire-trésorier adjoint;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4524.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de retenir la proposition de la firme Performance Informatique pour l'achat, la préparation et l'installation des équipements informatiques suivants, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 11 avril 2019:

- ordinateur avec écran et logiciel de marque Lenovo Tiny ThinkCenter M715q au montant de 1 910,89 \$ taxes incluses;
- imprimante HP LaserJet Pro 550 au montant de 542,68 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**e) Course Deschênes-toi Bourret – Édition 2020; autorisation**

Considérant les démarches faites par le comité organisateur de la Course Deschênes-toi Bourret - édition 2020 pour l'utilisation des chemins Terra-jet et Émilien-Laforest, des routes 255 et 122 ainsi que du rang 3 de Wendover Sud;

Considérant que les démarches seront faites avec le ministère des Transports par le comité organisateur pour obtenir les droits de passage sur la route 255 et la route 122;

Considérant que le comité organisateur se charge de la gestion de l'événement, a validé l'état général du parcours et que la Municipalité n'assume aucune responsabilité concernant ce dernier ou dans l'activité;

4525.05.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu que :

- le conseil municipal autorise le passage des coureurs de la Course Deschênes-toi Bourret – édition 2020 sur les chemins, routes et rang suivants :
  - Chemin Terra-jet
  - Route 255 (rang 5 de Wendover Nord)
  - Chemin Émilien-Laforest
  - Rang 3 de Wendover Sud
  - Route 122 (direction de Drummondville)
- l'autorisation demeure conditionnelle à ce que :
  - l'organisme fournisse copie de la couverture d'assurance responsabilité (valeur minimale de 2 000 000\$);
  - la Municipalité soit désignée comme assurée additionnelle sur ladite police;
  - la Municipalité soit dégagée de toute responsabilité en lien avec l'organisation ou la tenue de l'activité sur son territoire;
  - l'accord de l'assureur municipal soit obtenu;
  - l'organisme fournisse copie des autorisations données par le ministère des Transports pour la circulation sur les routes 255 et 122;
  - les ententes soient prises par l'organisme avec la Sûreté du Québec pour la sécurité des coureurs sur le parcours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**f) Autorité des marchés publics (AMP) – Traitement des plaintes; politique**

Dépôt est fait du projet de politique portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite 1) d'une demande de soumission publique ou 2) d'un avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique pour des contrats dont la valeur est de 101 100 \$ ou plus;

4526.05.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter, telle que déposée, la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite 1) d'une demande de soumission publique ou 2) d'un avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique pour des contrats dont la valeur est de 101 100 \$ ou plus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**g) CIUSSS – Insalubrité; protocole**

**g.1) Résol. # 4429.03.19 – Abrogation**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4475.04.19 concernant l'approbation, l'adhésion et la signature du protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Drummond;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4475.04.19 portant sur le même objet;

4527.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'abroger l'énoncé de la résolution municipale # 4429.03.19 concernant le dépôt et l'autorisation de signature dudit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

## **8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

### **a) Règl. # 230-194.1– Aménagements paysagers**

#### **a.1) Projet # 2**

Considérant les résultats de l'assemblée de consultation tenue le 6 mai 2019;

Considérant que le projet de Règlement 230-194.1 n'a pas à être soumis à la procédure d'approbation référendaire;

4528.05.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de Règlement amendé # 230-194.1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 3.3.6.1, 3.3.14.6, 3.4.9, 3.4.10.4, 3.4.15.6.1 et 3.5.7 du Règlement de zonage # 230 concernant les aménagements des marges et cours avant ainsi que des stationnements des lots résidentiels, commerciaux et industriels, notamment en ce qui concerne les aménagements paysagers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

### **b) Règl. # 230-195.1 – Zone commerciale Cb5 – Usage**

#### **b.1) Projet # 2**

Considérant les résultats de l'assemblée de consultation tenue le 6 mai 2019;

4529.05.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de Règlement amendé # 230-195.1, lequel a pour objet de modifier les usages permis dans la zone commerciale Cb5 de même que les grilles d'usages associées au Règlement # 230;
- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Règl. # 443-1 – Art. 7 et 8; modification**

**c.1) Adoption**

Considérant l’avis de motion donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019;

Considérant que le projet de Règlement # 443-1, lequel a pour objet de modifier l’énoncé des articles 7 et 8 du Règlement d’emprunt # 443 concernant les clauses de taxation applicables à la portion du remboursement de la dette assumée par les propriétaires de la Municipalité dans le cadre des travaux de raccordement au réseau d’aqueduc de Drummondville et à l’implantation des réseaux d’égout sanitaire et pluvial dans le secteur des Bouleaux, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu’une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 3 mai 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu’ils renoncent à sa lecture;

4530.05.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d’adopter, tel que présenté, le Règlement # 443-1, lequel a pour objet de modifier l’énoncé des articles 7 et 8 du Règlement d’emprunt # 443 concernant les clauses de taxation applicables à la portion du remboursement de la dette assumée par les propriétaires de la Municipalité dans le cadre des travaux de raccordement au réseau d’aqueduc de Drummondville et à l’implantation des réseaux d’égout sanitaire et pluvial dans le secteur des Bouleaux.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d) Règl. # 446-1 – Art. 5 et 6; modification**

**d.1) Adoption**

Considérant l’avis de motion donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019;

Considérant que le projet de Règlement # 446-1, lequel a pour objet de modifier l’énoncé des articles 5 et 6 du Règlement d’emprunt # 446 concernant la clause de taxation applicable à la portion du remboursement de la dette assumée par les propriétaires de la Municipalité dans le cadre des travaux de mise en place du plan directeur des égouts / phase II volet 2 touchant le secteur Hébert, une partie du rang 3 de Simpson et la rue Lampron, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu’une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 3 mai 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu’ils renoncent à sa lecture;

4531.05.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d’adopter, tel que présenté, le Règlement # 446-1, lequel a pour objet de modifier l’énoncé des articles 5 et 6 du Règlement d’emprunt # 446 concernant la clause de taxation applicable à la portion du remboursement de la dette assumée par les propriétaires de la Municipalité dans le cadre des travaux de mise en place du plan directeur des égouts / phase II volet 2 touchant le secteur Hébert, une partie du rang 3 de Simpson et la rue Lampron.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**e) Règl. # 447-2 – Art. 2, 9.1 et 9.2; ajouts**

**e.1) Adoption**

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019;

Considérant que le projet de Règlement # 447-2, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 2 du Règlement # 447 pour ajouter une définition d'appareils effaroucheurs et d'ajouter à la suite de l'article 9 de ce même règlement les articles 9.1 et 9.2 afin de préciser les normes applicables à l'utilisation des appareils effaroucheurs et des canons effaroucheurs, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 3 mai 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4532.05.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 447-2, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 2 du Règlement # 447 pour ajouter une définition d'appareils effaroucheurs et d'ajouter à la suite de l'article 9 de ce même règlement les articles 9.1 et 9.2 afin de préciser les normes applicables à l'utilisation des appareils effaroucheurs et des canons effaroucheurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**f) Règl. # 467 – Occupation du domaine public**

**f.1) Adoption**

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019;

Considérant que le projet de Règlement # 467, lequel a pour objet de définir les règles applicables à l'occupation du domaine public par des tiers sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 3 mai 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4533.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 467, lequel a pour objet de définir les règles applicables à l'occupation du domaine public par des tiers sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**g) Règl. # 468 – Parc Guévremont; réaménagement**

**g.1) Adoption**

**(reporté)**

**h) Règl. # 469 – Utilisation eau potable**

**h.1) Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de Règlement # 469, lequel a pour objet de définir les règles applicables à l'utilisation de l'eau potable et à l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de Règlement # 469 est fait et copie remise aux membres du conseil.

**h.2) Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du Règlement # 469, lequel a pour objet de définir les règles applicables à l'utilisation de l'eau potable et à l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc.

**i) Règl. # 321-5 – PIIA / secteur village**

**i.1) Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de Règlement # 321-5, lequel a pour objet de modifier le chapitre 4 concernant les terrains et bâtiments ayant un usage commercial ou industriel et d'ajouter, à la suite du chapitre 8, le chapitre 9 relativement aux terrains et usages présents sur la rue Principale et qui ne sont pas spécifiquement touchés par les dispositions des chapitres 3 et 4 du Règlement # 321 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de Règlement # 321-5 est fait et copie remise aux membres du conseil.

**i.2) Projet # 1**

4534.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques

Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de Règlement # 321-5, lequel a pour objet de modifier le chapitre 4 concernant les terrains et bâtiments ayant un usage commercial ou industriel et d'ajouter, à la suite du chapitre 8, le chapitre 9 relativement aux terrains et usages présents sur la rue Principale et qui ne sont pas spécifiquement touchés par les dispositions des chapitres 3 et 4 du Règlement # 321 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

Contre : Marthe Garneau

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

### **i.3) Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du Règlement # 321-5, lequel a pour objet de modifier le chapitre 4 concernant les terrains et bâtiments ayant un usage commercial ou industriel et d'ajouter, à la suite du chapitre 8, le chapitre 9 relativement aux terrains et usages présents sur la rue Principale et qui ne sont pas spécifiquement touchés par les dispositions des chapitres 3 et 4 du Règlement # 321 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

### **j) Règl. # 470 – Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

#### **j.1) Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de Règlement # 470, lequel a pour objet de définir les règles applicables aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le territoire de la municipalité, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de Règlement # 470 est fait et copie remise aux membres du conseil.

#### **j.2) Projet # 1**

4535.05.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de Règlement # 470, lequel a pour objet de définir les règles applicables aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le territoire de la municipalité.
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

Contre : Marthe Garneau

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

#### **j.3) Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du Règlement # 470, lequel a pour objet de définir les règles applicables aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le territoire de la municipalité.

## **9. URBANISME – DOSSIERS**

### **a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal du 9/04/2019; Dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 9 avril 2019 est fait.

### **b) Dérogations mineures**

#### **b.1) 2120 rue Guèvremont – Marge de recul avant**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 24.03.19);

Considérant l'assemblée publique de consultation du 6 mai 2019;

4536.05.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'accorder la dérogation mineure afin de réduire la marge de recul avant du bâtiment principal à 5,66 mètres pour la propriété sise au 2120 Guèvremont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

#### **b.2) 3330 rue Sonia – Marge de recul arrière**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 36.04.19);

4537.05.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'entreprendre la procédure de dérogation mineure afin de réduire la marge de recul arrière du bâtiment principal à 8,14 mètres pour la propriété sise au 3330 rue Sonia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

### **c) Gestion D. Lefebvre, 3700 Principale – Multilogements**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 35.04.19);

Considérant les démarches entreprises en lien avec l'application d'un programme d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur la rue Principale et d'un règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le territoire;

4538.05.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques



- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité entend finaliser les procédures associées à la mise en place d'un programme d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur la rue Principale et d'un règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le territoire avant de poursuivre les discussions sur le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d) CCU – Membre du comité; nomination**

Considérant les dispositions du Règlement # 356 concernant le remplacement des membres du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant l'avis public donné le 7 mars 2019 et le rapport fait par la directrice générale adjointe concernant les candidatures reçues;

Considérant le départ de madame Micheline Séguin Bernier;

4539.05.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de désigner monsieur Claude Bérubé comme représentant des citoyens sur le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**e) Permis de construction – Avril 2019 et comparatifs 2018-2019**

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois d'avril 2019 et du comparatif avec l'année 2018 pour la même période est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

**10. URBANISME - PIIA**

**a) 4630 rue Principale – Agrandissement**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le projet (réf. p.-v. CCU résol. # 34.04.19);

Considérant les dispositions de l'article 3.4.10.2 du Règlement de zonage # 230 concernant l'entreposage extérieur dans les zones commerciales;

Considérant que ladite propriété est enclavée dans sa partie arrière entre des résidences;

Considérant la configuration de la propriété, laquelle permet le passage de véhicules entre la rue Principale et la rue Carpentier;

4540.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'accepter le projet d'agrandissement du bâtiment sis au 4630 rue Principale tel que proposé;
- que l'autorisation demeure conditionnelle à ce que le requérant fasse l'installation d'une clôture ou d'une haie conformément aux dispositions de l'article 3.4.10.2 sur le pourtour de sa propriété :
  - notamment le long de la ligne séparatrice des lots résidentiels 4 335 497 et 4 335 502;
  - le long de la rue Carpentier. Dans le cas d'une haie, une partie de cette dernière pourra être remplacée par un dispositif d'accès mais il devra être constitué d'une clôture opaque à 85 % d'au moins deux (2) mètres de hauteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

## 11. TRAVAUX PUBLICS

### a) **Comité des Travaux publics – Procès-verbal du 23/04/2019; dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité des Travaux publics en date du 23/04/2019 est fait.

#### a.1) **Rue Chantal – Réfection de pavage**

Dépôt d'une demande d'intervention pour la réfection du pavage sur la rue Chantal est fait.

Considérant que le dossier est inscrit au plan directeur de réfection des rues;

Le conseil prend note de la demande. Des discussions seront menées lors de la préparation du budget 2020.

#### a.2) **G. Hébert – Rue (H. Gaillardez, 180 rang 3 de Simpson) (reporté)**

### b) **Soumissions – Attribution**

#### b.1) **Vidange de fosses septiques – Contrat 2019-2020**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4541.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'accorder à la firme Enviro5 le contrat relatif à la vidange des fosses septiques de résidences isolées pour les saisons 2019 et 2020, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres daté du 4 avril 2019 et pour les sommes suivantes :

Saison 2019 (343 fosses) :

- prix unitaire (\$/fosse) : 143,14 \$ (taxes incluses)
- prix global (343 fosses) : 49 098,35 \$ (taxes incluses)

Saison 2020 (757 fosses) :

- prix unitaire (\$/fosse) : 143,14 \$ (taxes incluses)
- prix global (757 fosses) : 108 359,91 \$ (taxes incluses)

Prix global du contrat : 157 458,26 \$ (taxes incluses)

- le cas échéant, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b.2) Abat-poussière 2019**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4542.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'accorder à la firme Sel Warwick le contrat relatif à la fourniture de chlorure de calcium, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 29 mars 2019 et pour un montant de 7 548,06 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b.3) Réfection de pavage 2019**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4543.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'accorder à la firme Vallières Asphalte Inc. le contrat relatif à la réfection de pavage, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres daté du 9 avril 2019, et pour les sommes suivantes :
  - pavage : 150,46 \$/tm (taxes incluses)
  - pavage (500 tm) : 75 230 \$ (taxes incluses)
- le cas échéant, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b.4) Pavage rang 3 de Wendover Sud – Contrôles qualitatifs**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4544.05.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'accorder à la firme Protekna le contrat relatif aux contrôles qualitatifs pour les travaux de pavage sur le rang 3 de Wendover Sud, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 23 avril 2019 et pour un montant de 4 312,48 \$ (taxes incluses);
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Garage municipal – Agrandissement**

**c.1) Demande d'autorisation CPTAQ**

Considérant que le projet vise la consolidation des usages existants sur le lot 4 333 490, à savoir : utilisation à des fins publiques pour le garage municipal et un poste de pompage, lequel existe depuis 1967;

Considérant que les parties de lots visées par la demande d'autorisation sont contiguës à la propriété municipale, sont en friche ou utilisées pour de l'entreposage, et que leur rattachement à la propriété municipale aura un impact négatif limité sur la pratique agricole dans le secteur;

Considérant que l'agrandissement prévu de 0,4722 ha ajouté à la superficie du lot 4 333 490 utilisée à des fins autres qu'agricoles et située en zone verte (0,4451 ha) cadre avec les dispositions de l'article 103 de la LPTAA puisque la superficie totale obtenue sera inférieure à 1 ha;

Considérant qu'il n'y a pas d'autres emplacements disponibles hors de la zone agricole;

4545.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'appuyer la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour des fins d'aliénation et de lotissement de deux parties du lot 4 333 881;
- d'autoriser le directeur général à signer, pour et nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d) Terrains municipaux**

**d.1) Bacs à fleurs – Préparation; mandat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4546.05.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de retenir les services de madame Dominique Tremblay pour la préparation des bacs à fleurs de la Municipalité, et ce, pour un coût de 800 \$ (sans taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d.2) Bacs à fleurs – Entretien; mandat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4547.05.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir les services de madame Dominique Tremblay pour l'entretien et l'arrosage des bacs à fleurs (40) pour la saison estivale 2019, et ce, pour un coût de 8 000 \$ (sans taxes) le tout payable en deux versements, le 1er juin et le 1er septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d.3) Fleurs annuelles – Achat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4548.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de retenir la proposition du centre horticole Foliflor pour l'achat de fleurs annuelles, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 27 avril 2019 et pour un montant de 2 908,87 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d.4) Plates-bandes – Entretien; mandat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4549.05.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de retenir la proposition du centre horticole Foliflor pour l'entretien des plates-bandes de différents terrains municipaux, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 26 avril 2019, et ce, pour un montant de 15 165,20 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d.5) Résol. # 4502.04.19 – Sites/aménagement; abrogation**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4502.04.19 concernant l'attribution d'un mandat pour l'aménagement de différents sites municipaux;

Considérant les discussions menées au comité du 150<sup>e</sup> anniversaire sur le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4550.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'abroger la résolution municipale # 4502.04.19 concernant l'aménagement de différents sites municipaux dans le cadre du 150<sup>e</sup> anniversaire;
- de retenir la proposition du centre horticole Foliflor pour l'aménagement de la façade de l'hôtel de ville et de l'église, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 27 avril 2019, et pour un montant total de 7 473,55 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**e) Hôtel de ville – Réaménagement**

Dépôt du rapport de dépenses au 30 avril 2019 est fait.

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4551.05.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de retenir les propositions suivantes pour le réaménagement du deuxième étage de l'hôtel de ville :

- M2 Électrique inc. – électricité : 22 072,80 \$ (taxes incluses)
- Jacques Laferté Ltée (matériaux de finition) : 15 214,00 \$ (taxes incluses)
- Buropro Citation – ameublement : 9 211,23 \$ (taxes incluses)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**f) Motion spéciale – Dénéigement**

Remerciement des employés pour le travail effectué au déneigement des routes.

**12. AQUEDUC / ÉGOUT**

**a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2)**

**a.1) Décompte # 8**

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme CIMA + en date du 1<sup>er</sup> avril 2019;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4552.05.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc., la somme de 86 376,50 \$ taxes incluses pour les travaux réalisés au 27 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**a.2) Règl. # 446 – Modification de la dépense**

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions faite le 23 janvier 2018;

Considérant que la soumission s'est avérée plus élevée que les estimés de coûts préparés par la firme CIMA+;

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter la dépense autorisée au règlement d'emprunt;

Considérant le protocole d'entente conclu avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet 2 du programme du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) daté du 6 mars 2018;

4553.05.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'autoriser une dépense supplémentaire de 1 309 441 \$ portant ainsi le total des dépenses autorisées par le Règlement # 446 à 8 136 844 \$;
- que cet excédent de dépenses est financé par le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**a.3) Décompte # 9**

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme CIMA + en date du 24 avril 2019;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4554.05.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc., la somme de 7 175,51 \$ taxes incluses pour les travaux réalisés au 23 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis) (reporté)**

**c) Règlement sur les rejets d'eaux usées**

**c.1) F. Poulin – Mandat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4555.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir la proposition monsieur François Poulin, consultant, pour la préparation d'un projet de règlement sur le rejet des eaux dans

l'égout pluvial et l'égout sanitaire, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 17 avril 2019 et pour un montant de 3 449,25 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d) Aires de protection des puits – Compensations 2019**

Considérant l'énoncé de la résolution # 261.06.09 concernant les compensations à verser pour les aires de protection des puits pour les années 2009 et suivantes;

Considérant que l'indice du prix à la consommation au 31 décembre 2018 était de 1.10%;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4556.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de verser les sommes suivantes aux propriétaires concernés à titre de compensations pour l'année 2019 :
  - Yannick Flibotte : 2 735 \$
  - Ranch D.T. enr. : 66 \$
  - Ferme J.R. Lussier SENC : 268 \$
- de réserver, à titre de compte à payer, la compensation prévue pour M. Jean-Claude Boudreau, savoir : 153 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**a) MRC – Entente d'entraide mutuelle**

Les discussions sur le dossier sont reportées, des vérifications supplémentaires étant requises.

**b) Rapport des sorties – Avril 2019**

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois d'avril 2019 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

**c) Inondations 2019 – Fonds de secours; Croix-Rouge**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4557.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de verser au fonds de secours pour les inondations au Québec de la Croix-Rouge la somme de 2 000 \$ à titre de contribution municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers



**d) Schéma de couverture des risques incendie**

**d.1) Rapport annuel – Approbation**

Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au Ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent...»;

Considérant que Saint-Cyrille-de-Wendover a transmis son rapport annuel à la MRC de Drummond puisque celle-ci a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie avant le 31 mars 2019, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2018;

Considérant que, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie de la MRC de Drummond, ont validé le rapport et en recommandent l'adoption au conseil des maires et que, d'autre part, le conseil des maires l'a adopté à la séance du 13 mars 2019;

4558.05.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de :

- procéder à l'adoption du *Rapport annuel An 6 des activités en matière de sécurité incendie 2018*;
- transmettre à la MRC de Drummond un exemplaire de la présente résolution afin qu'elle soit envoyée au MSP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d.2) Motion spéciale**

Considérant que les objectifs du *Rapport annuel An 6 des activités en matière de sécurité incendie 2018* ont été atteints en majorité;

Considérant le poste de préventionniste vacant du 17 février au 10 juin 2018;

Madame Marthe Garneau demande que soit inscrite au procès-verbal une mention de félicitations pour le travail réalisé, dans le cadre de l'application de mesures prévues au schéma de couverture de risques, par le personnel impliqué.

**14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DRUMMONDVILLE (OMD)**

**a) Budget 2019 – Approbation**

4559.05.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'approuver le budget 2019 tel que préparé par l'Office municipal d'habitation de Drummondville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

## 15. LOISIRS & COMMANDITES

a) **Aréna** (retiré)

b) **Art et culture**

b.1) **Bibliothèque**

b.1.1) **Location de salle – Tarification** (reporté)

c) **Comité des Loisirs**

c.1) **Procès-verbaux des 15/01, 19/02/2019 et 19/03/2019 – Dépôt**

Dépôt des procès-verbaux du comité des loisirs en date des 15 janvier, 19 février et 19 mars 2019 est fait.

c.2) **Parc Guévremont – Réaménagement** (reporté)

c.3) **Camp d'été – Rémunération 2019**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4560.05.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'autoriser l'embauche de madame Valérie Martel, à titre de chef animatrice pour le camp de jour, 40 heures par semaine, pour huit (8) semaines, et ce, au salaire de 17 \$ l'heure;
- d'autoriser l'embauche de monsieur Loïc Chagnon, à titre d'adjoint à la chef animatrice, 40 heures par semaine, pour huit (8) semaines, et ce, au salaire de 14 \$ l'heure;
- d'autoriser l'embauche de mesdames Kassy Lemire et Élisabeth Lambert et monsieur Yoan Chagnon, à titre d'animateur, 40 heures par semaine, pour huit (8) semaines, et ce, au salaire de 13,50 \$ l'heure;
- de fixer le salaire à 12,50 \$ l'heure pour les quatre animateurs supplémentaires requis;
- d'autoriser la directrice générale adjointe ou la coordonnatrice en loisirs, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.4) **Camp d'été – Formations**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4561.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription et les frais inhérents au dossier pour les formations suivantes organisées par Loisir Sport Centre-du-Québec :

- technique de RCR : au montant de 96 \$ (taxes incluses) pour deux (2) animateurs pour leurs participations à la formation de juin à Saint-Germain-de Grantham;
- formation en animation : au montant de 413,91 \$ (taxes incluses) pour cinq (5) animateurs pour leurs participations à la formation qui se tiendra en juin 2019 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d) Fête du 150<sup>e</sup> – Autorisation**

**d.1) Défi Pierre Lavoie – La boucle; décoration**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4562.05.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'autoriser l'achat ou la location d'équipements et accessoires divers pour la décoration et l'animation sur la rue Principale dans le cadre du passage des cyclistes participant à la Boucle – Défi Pierre Lavoie, et ce, tels que mentionnés dans la liste déposée et pour un montant de 2 519,60 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d.2) Grande vente de débarras – Autorisation**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4563.05.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de retenir les dates du 18, 19 et 20 mai 2019 pour la tenue de la vente de débarras sans permis parrainée par la Municipalité pour chaque résidence sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d.3) Affiches supplémentaires – Autorisation**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4564.05.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'acquitter les frais d'impression pour les affiches supplémentaires du 150<sup>e</sup> anniversaire tels que facturés par le groupe Morin communication, et ce, au montant de 517,97 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d.4) Vidéo – Mandat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4565.05.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir la proposition de la firme Productions Kabé pour la réalisation d'un vidéo de tous les événements du 150<sup>e</sup> anniversaire, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 6 mai 2019 et pour un montant de 2 299,50 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d.5) Mats et oriflammes**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/19 émis;

4566.05.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de retenir la proposition de la firme Tecnima pour la fourniture de trois mats avec oriflammes, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 17 janvier 2019 et pour un montant de 3 992,80 \$ (taxes incluses, frais de transport et installation compris)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) **Vie citoyenne** (retiré)

f) **Tournoi(s) de golf – Édition 2019**

**f.1) MRC – Petites boîtes à lunch**

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

Considérant le certificat de disponibilité C-07/19 émis;

4567.05.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'informer le comité organisateur que la Municipalité :

- verse la somme de 750 \$ à titre de contribution municipale;
- n'enverra pas d'équipe pour l'édition 2019 du tournoi de golf de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**f.2) Omnium de golf St-Cyrille**

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

Considérant le certificat de disponibilité C-07/19 émis;

4568.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (90 \$/pers.) et autres dépenses inhérentes pour quatre représentants de la Municipalité à l'Omnium de golf St-Cyrille qui se tiendra le 19 juillet 2019 au club de golf Hériot;
- d'acquitter les frais pour le souper (35 \$/pers.) pour la mairesse, le directeur général et la coordonnatrice des loisirs et les membres du conseil intéressés;
- de verser à titre de contribution municipale une somme de 250 \$ pour l'organisation de l'activité.

Contre : Annie Gentesse

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

**g) Programme de soutien aux jeunes sportifs amateurs**

Considérant le certificat de disponibilité C-07/19 émis;

4569.05.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'attribuer les bourses suivantes :

- Gabrielle Plourde (hockey féminin) : 600 \$
- Tristan Roy (hockey masculin) : 600 \$
- Léon Jacques (plongeon) : 300 \$
- Carolann Rioux (hockey féminin): 300 \$
- Roxanne Buelhlmann (ski acrobatique) : 300 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**a) Certificat de disponibilité des crédits C-07/19**

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER  
Ce 6 mai 2019

Lucie Roberge  
Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe

## **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Gilles Auclair

- 8j) PCCMOI : votre demande sera traitée après l'adoption du PPCMOI (Martin Gauthier)
- Mini entrepôt : modification règlement de zonage

Pascal Flibotte

- Entretien trottoir (resp. municipal : éclairage, tuyau, trottoir; resp. MTQ : pavage)
- Ministère des Transports (trimming)
- On doit refaire A & E
- Pas à court terme
- Secteur village
- La Municipalité répare /intervention ponctuelle
- Suggérer demande écrite pour comité Travaux publics
- Entrée de cour selon disponibilité du MTQ; restreint les largeurs des abaissements.

## **18. CORRESPONDANCE**

Le dépôt de la correspondance est fait.

## **19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 21 h 12.

Signé :

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe